

# C'EST LE MOMENT DE...



## ...RECRUTER DES JEUNES !

NOVEMBRE 2020  
LETTRE N° 12

**Dans le cadre du plan #1jeune1solution, le gouvernement met en place des aides exceptionnelles au recrutement des apprentis mais aussi des aides à l'embauche pour les jeunes.**

### **Former un jeune en alternance ( contrat d'apprentissage ou de professionnalisation )**

Aide financière de :

- 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans
- 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur de moins de 30 ans (29 ans révolus).

Pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP).

À noter : En ce qui concerne le contrat d'apprentissage, à la fin de la première année d'exécution de celui-ci, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficiant de l'aide exceptionnelle pourront prétendre à l'aide unique à l'apprentissage pour la durée du contrat restant à courir.

### **Bénéficiaire d'aides à l'embauche**

Une aide de 4000€ maximum est allouée aux employeurs qui recrutent un jeune de moins de 26 ans entre le 1er Août 2020 et le 31 Janvier 2021 en CDI ou en CDD de minimum 3 mois .

Les conditions :

- Contrat : CDI ou CDD minimum 3 mois,
- Rémunération : ne doit pas excéder 2 fois le montant horaire du SMIC pour un contrat à temps plein,
- Le salarié ne doit pas avoir fait partie des effectifs de l'entreprise à compter du 1er Août 2020 dans le cadre d'un contrat non éligible à l'aide financière.

Pour bénéficier de l'aide, l'employeur doit être à jour de ses obligations déclaratives et maintenir le salarié dans ses effectifs durant 3 mois minimum. En revanche, il ne doit pas bénéficier pour le même salarié d'une autre aide de l'État, mais aussi ne pas avoir procédé depuis le 1er janvier 2020 à un licenciement économique sur le poste de travail concerné à l'embauche.

## ... NOTER DANS L'AGENDA

### NOVEMBRE 2020

**Matinales RH** – Jeudi 19 Novembre – 9h - CCI du Lot --  
Visioconférence « Appréhender l'absentéisme en entreprise »

**Duo Day** – 19 novembre – 1 jour 1 métier - Emploi et Handicap et si on commençait par un DUO ? se rendre sur [duoday.fr](http://duoday.fr)

### DÉCEMBRE 2020

**Webinaire Santé-Sécurité** - Jeudi 3 décembre – 14h30  
- CCI Occitanie - La prévention des addictions

**Matinales RH** – Jeudi 10 décembre – 9h - CCI du Lot -  
Télétravail et QVT

## ANNUAIRE DES PARTENAIRES DE L'EMPLOI AU VERSO

### **Le montant de l'Aide**

La subvention peut atteindre 4000€ par salarié et est proratisée en fonction de la durée de travail du salarié et de son temps de présence. L'aide est versée chaque trimestre à hauteur de 1000€ maximum.

**N'oubliez pas de mobiliser également les autres mesures existantes ( PMSMP, AFPR, POE, MRS, emplois francs...)**

# VOS PARTENAIRES DE L'EMPLOI

OCTOBRE 2020 - LETTRE N° 12

PARTENAIRES	LOGO CLIQUABLE	SPÉCIFICITÉS	NOM DU CONTACT	TÉLÉPHONE / MAIL
<b>ANEFA Lot</b>		Gestion d'un site dédié à l'emploi agricole (mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs)	Cathy FRONK	05 65 23 22 15 anefa-lot@anefa.org
<b>Cap Emploi</b>		Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Alexandra PELEMAN Emmanuel DOUCET	05 65 23 20 20 / 06 80 84 59 76 a.peleman@capemploi46.com e.doucet@capemploi46.com
<b>CCI Appui RH</b>		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Julie JAMMES-DUCHESNE	05 65 20 48 66 julie.jammes@lot.cci.fr
<b>Groupe d'employeurs : Agrisaisons</b>		Mise à disposition de salariés agricoles	Dominique HAGET	05 65 23 22 68 sra46@wanadoo.fr
<b>Groupe d'employeurs : GE Territorial</b>		Mise à disposition de salariés inter-secteurs d'activité	Claude BARRES	05 65 20 30 71 geterritorial@sfr.fr
<b>Groupe d'employeurs : GMS 46</b>		Mise à disposition de salariés inter-secteurs d'activité	Eve TIFAGNE	05 65 20 42 24 eve@geiq46.com
<b>Groupe d'employeurs : Prosport Lot</b>		Mise à disposition de salariés Sport et Animation	Yves BARBÉ	05 65 20 28 43 prosportlot@sfr.fr
<b>La Région Service Territorial</b>		Suivi et mise en oeuvre dans le Lot des politiques Emploi et Formation Région.	Jérôme DUFAUR	05 61 39 68 61 jerome.dufaur@laregion.fr
<b>Maison de l'artisan-U2P 46</b>		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Marie PROUZERGUE	05 65 35 08 01 contact@upa46.fr
<b>Mission Locale</b>		Accompagnement global des jeunes 16-25 ans / Appui aux entreprises	Benoît DORIAN	05 65 20 42 60 06 21 90 01 34 b.dorian@ml46.fr
<b>Pôle emploi</b>		Mise en relation Entreprises et demandeurs d'emploi	Corinne COUDERT Gaëlle JOS	05 65 27 07 33 entreprise.souillac@pole-emploi.net
<b>Sous-Préfecture de Gourdon</b>		Pôle économique et social	Carole DUPUY	05 65 41 78 24 carole.dupuy@lot.gouv.fr
<b>UD DIRECCTE</b>		Renseignements Droit du travail	Numéro unique national	0 806 000 126 oc-ud46.sct@direccte.gouv.fr